

Nos Jolies Bouilles

CONTRAT DE DEPOT : *PRINTEMPS/ETE*

AUTOMNE/HIVER

Numéro CONTRAT :

ENTRE-LES SOUSSIGNES

Ci-après dénommée

« Nos Jolies Bouilles », SARL Aurore Allory , SIRET 90490758100014, domicilié 24 rue de l'église 85500 Les Herbiers,

D'UNE PART

ET

Ci-après dénommé

M, Mme

ADRESSE COMPLETE :

Né(e) le à

N° pièce d'identité valide :

Délivré par :

le :

Telephone :

mail :

D'UNE AUTRE

IL EST CONVENU ET ARRETE AUX CONDITIONS GENERALES DE DEPOT :

Le dépôt-vente itinérant, « Nos Jolies Bouilles », se rend disponible sur RDV à la boutique du mardi au vendredi de 9h30 à 17h et reprend des vêtements de mode enfants 0/14 ans , tendances, propres, en parfait état et de saison.

Toutes les marques sont bienvenues à condition que les articles proposés correspondent à l'air du temps.

Avantage Prestige :

Couches Lavables :

La restitution s'effectuera le : fin de saison ou don à nos associations partenaires

Les frais de dépôt DIRECTEMENT EN BOUTIQUE : gratuit

Les frais de DEPLACEMENT dépôt A DOMICILE : 15 euros (chèque ou espèce)

Fait à le / / 2022

Le déposant
(mention lu et approuvé)

Nos Jolies Bouilles
AURORE ALLORY

X

Je souhaite recevoir la newsletter de la boutique par mail

DEPOT LE :

Restitution en FIN DE SAISON

OU DON ASSOCIATION

Les conditions générales de dépôt « Nos Jolies Bouilles »

Adresse : Nos Jolies Bouilles, 24 rue de l'église 85500 les Herbiers 0681066710 / nosjoliesbouilles@gmail.com

Article 1 : objet du contrat

Par le présent contrat, le déposant confie en dépôt-vente au dépositaire les produits définis sur la fiche produit jointe au présent contrat.

Article 2 : procédure de dépôt

Lors du dépôt, une fiche client est établie comportant l'identité du déposant majeur qui devra être justifiée par un document officiel. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé. Les dépôts se font sur RDV fixé par téléphone ou par mail à votre domicile du lundi au vendredi de 9H à 17H. Après avoir trié les articles proposés, « Nos Jolies Bouilles » vous informe sous huitaine par mail : les articles retenus, les prix fixés (le plus justement possible) ainsi que la commission vous revenant (basé sur un pourcentage du prix de vente). Sans retour de votre part sous 48h, cela vaut pour acceptation du déposant.

A-Frais de gestion :

Nos Jolies Bouilles demande une participation aux frais de gestion de 10 euros qui sont demandés lors d'un depot a domicile OU gratuitement lors des dépôts spontanés (en boutique)

B-Dépôt des vêtements : PAS DE LIMITE EN NOMBRE DE PIECES *

***DEPOT LIMITÉ POUR LE 6 MOIS ET LE 12 MOIS : 30 PIECES (HORS PYJAMAS / TURBULETTE / BODIES)**

Le déposant certifie sur l'honneur être le propriétaire des articles déposés et assume l'entière responsabilité sur les contrefaçons et marques déposées.

Sont pris en dépôt : vêtements et accessoires enfants 0/14 ANS de saison, de marques de préférences. Ils doivent être en parfait état, propre, lavés et repassés, sans trous, ni taches, non usés, non décolorés, non déformés. EXCEPTE : slip, culotte, chaussette, soutien-gorge.

BODIES et sous vêtements de 0 à 10 ans : DEPOT EXCLUSIF PETIT BATEAU

Chaussures, chaussons, bottes jusqu'au 39 neufs ou comme neufs.

LES MARQUES NON RETENUES : Marque de Grande Surface , Kiabi , Zeeman , marques chinoise

LES MARQUES LIMITEES : Gemo , Orchestra , les basiques .

« Nos Jolies Bouilles » se réserve le droit de refuser le dépôt proposé si les articles ne correspondent pas aux exigences sus demandées ou tout article abimé ou défectueux non détecté lors du dépôt.

C-les Saisons

Printemps/Eté sont pris de DECEMBRE à MAI .

Automne / Hiver de pris de JUIN à NOVEMBRE.

Article 3 : Durée du contrat

Les vêtements restent en dépôt pendant toute la saison en cours : jusqu'en Aout pour les vêtements printemps /été, jusqu'en février pour les vêtements automne/ hiver. Au bout de 2 mois de mise en vente, les articles peuvent subir une baisse de prix de 10% par mois ce qui se répercutera sur les commissions du déposant et du dépositaire. Le contrat prend fin lors du rdv de restitution ou à défaut aux dates limites de restitution (cf. article 4)

Article 4 : procédure de restitution - invendus

Le RDV de restitution sera connu dès le dépôt sur les périodes de restitution

Automne/Hiver : JANVIER /FEVRIER Printemps/ été : JUILLET/SEPTEMBRE

Le rdv restitution est confirmé par mail 15 jours avant puis une deuxième relance 8 jours avant. En cas de non présentation au rdv, le déposant aura 15 jours pour se manifester. Passé ce délai, tous les invendus non réclamés au 1^{er} avril (articles automne / hiver) et 1^{er} novembre (articles printemps / été) seront donnés à une association caritative.

Le déposant a la possibilité, dès la signature du contrat, le don automatique des invendus sans modalités de restitution.

Article 5 : réglementation

« Nos Jolies Bouilles » se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions de vente.

Article 6 : Mandat exclusif

Le contrat dépôt implique l'engagement de la part du déposant de laisser l'article en dépôt exclusif pendant toute la durée du contrat. S'il souhaite rompre le contrat prématurément et récupérer l'article, le déposant se verra facturer un dédit forfaitaire de 8 % du prix de vente public par article pour couvrir les frais engagés par le dépositaire.

Article 7 : prix de vente

Le prix de vente est établi le plus justement par « Nos Jolies Bouilles ». Le déposant est informé des prix fixés sur la fiche produit par mail sous une semaine de jours suivant le dépôt. Sans retour de sa part sous 48h, cela vaut pour acceptation du déposant.

Le prix de revente TTC fixé par le magasin est de -60 % à -70% de la valeur neuve du produit en fonction de l'état de vétusté du produit (cf conditions de dépôt)

Aucuns soldes ne seront effectués. Le déposant donne le droit à « Nos Jolies Bouilles » de baisser le prix de 10% pour tous les articles non vendus au bout de 2 mois ou pour créer des prix en lot.

Article 8 : commission / avantages :

1ERE SAISON : La commission du déposant est de 30% du prix de vente HT. = Le montant de la commission du magasin est de 70 % du prix de vente HT

2 EME SAISON : La commission du déposant est de 35% du prix de vente HT. = Le montant de la commission du magasin est de 65 % du prix de vente HT

!!ATTENTION !!! UN DEPOT N'EST PAS UNE SAISON !!!

Avantage prestige : Dépôt constitué de 100% de grandes marques / haut de gamme ou LUXE.

La commission du déposant est de 40% du prix de vente HT. = Le montant de la commission du magasin est de 60 % du prix de vente HT

Article 9 : paiement des ventes réalisées

Aucune avance ne sera réalisée avant la vente des articles. Les articles sont réglés aux déposants au terme du contrat de dépôt lors du rdv de restitution par virement bancaire ou par chèque. Toute somme non récupérée au bout d'un an et un jour reste acquise.

Article 10 : litiges et responsabilités

« Nos Jolies Bouilles » ne serait répondre de la qualité et du fonctionnement des articles d'occasion, le déposant vendeur étant le seul responsable. La responsabilité de « Nos Jolies Bouilles » ne saurait être engagée en cas de dommages aux objets déposés du fait de leur vétusté, de leur manutention, de tout phénomène naturel (soleil, poussière, humidité, ...) ou en général de toute action in errante à leur exposition. Sont couverts par « Nos Jolies Bouilles » le risque de responsabilité civile, incendie et vol dans la limite maximum de la somme qui aurait été dû, en cas de vente, normalement revenir au déposant, à condition que celle-ci soit remboursée par l'assurance.

Article 11 : COUCHES LAVABLES

1. Principe de dépôt

Au moment du dépôt : Celles-ci doivent être propres, pas de taches, élastiques et scratches propres, culottes sans trous ni coupures et absorbantes, dégrassage et désinfections obligatoire.

Le dépôt sera validé par un formatrice Apinapi. Si toutes les conditions ne sont pas remplies, le dépôt se verra refusé.

La durée du depot : le contrat sera de 6 mois, renouvelable une fois.

2. Tarification des couches d'occasion

Il est fixé en bon intelligence et en accord avec le déposant. Ainsi, une couche en état quasi neuve ou comme neuve aura son prix fixé à **65% du prix du neuf** (sauf quelques exceptions, si la couche est totalement neuve par exemple)

Le le prix sera dégressif au bout de 6 mois en accord avec le déposant.

3. Commissionnement

La commission du déposant = 50% du Prix de Vente HT

Toutes les autres conditions restent identiques au principe de dépôt du vêtement.

indicateur prix

Prix du Neuf (PN)	prix de revente en depot TTC		
	50% du PN	60% du PN	70% du PN
5	2,5	2	1,5
10	5	4	3
12	6	4,8	3,6
15	7,5	6	4,5
20	10	8	6
22	11	8,8	6,6
25	12,5	10	7,5
30	15	12	9
35	17,5	14	10,5
40	20	16	12
45	22,5	18	13,5
50	25	20	15
55	27,5	22	16,5
60	30	24	18
65	32,5	26	19,5
70	35	28	21
75	37,5	30	22,5
80	40	32	24
85	42,5	34	25,5
90	45	36	27
95	47,5	38	28,5
100	50	65	-
150	75	100	-
200	100	130	-

Les prix indiqués ne sont uniquement à titre indicatif , le prix réel sera fixé après examen du vêtement